

# **PROCES VERBAL**

## **de la réunion du comite syndical**

### **du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch**

**Du 27 février 2020**

L'an deux mille vingt et le 27 février à 18 h 30, les membres du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touch à RIEUMES 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 14 février 2020

Membres en exercice : 90

Etaient présents :

Mesdames BERARDO Ginette et LEMAO Christiane.

Messieurs MAUMUS Jean-François, SAINT BLANCAT Claude, DINTILHAC Pierre-Alain, BENAZET Jean-François, MERCANTI Jean-Paul, COULAND Patrick, DUMAS Jean-Louis, BONNEMAISON Guy, BORALI Michel, GADBIN Ghislain, BERTIN Jacques, PASCAL David, SERIGNAC Jean, CHARLAS Gabriel, DAMIENS Gérald, DUPRAT Michel, LAJOUS Jean-Claude, TARRAUDE Bernard.

Etaient excusés :

Madame TASSELI Josiane.

Messieurs LACOMBE Bernard, SOULAN Yves et LEFEBVRE Patrick.

Etaient absents :

Mesdames BARES Françoise, VITET Martine, BAHEU Méлина, BOYE Brigitte, SALVADOR Annie, LAUGA Hélène, MIRALES Hélène, COURTOIS-PERISSE Jennifer, GESTA Isabelle, ALVES-COSTA Maëva, PRAT Annick, ROUQUETTE Amandine, COSTE Alexandra.

Messieurs BAQUIE André, LECUYER Philippe, DUPRAT André, ARCIDET Guillaume, LERAT Jacques, EQUILBEC Laurent, BOUE Pierre-Louis, POUSSOU Gérard, BOUCHARD Nicolas, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, LARRIEU Joël, MEDOUS Francis, ZARDO Léonard, GUYOT Philippe, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, LECUSSAN Alain, DUTRAIN Jérôme, DUTRAIN Marc, GASQUET Etienne, PAVAN Jean-Pierre, PERY Denis, TOFFOLON Joseph, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard, ALM Dominique, AUBET Alain, COMAS Martin, PELLEGRINO Joseph, ABADIE Bernard, ABADIE Jean-Luc, BLANC Paul-Marie, BRUSTON Joël, CHANTRAN Thierry, COUSSEAU Jean-Marc, DUPRAT Philippe, DUZERT Roger, ESTRADE Roland, FOURCADE Francis, GABRIEL Roger, GARCIA Franck, MALLET Jérôme, NOUGARO Philippe, PASIAN Frédéric, SAINTE-MARIE Robert, SANCERRY Guillaume, ALLARD Pierre, FAURE Thomas, FRECHOU Alain, HEINIGER Roger, NIVERT Philippe.

Pouvoirs :

Monsieur SOULAN Yves à Madame BERARDO Ginette.

### **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Monsieur DAVID Pascal.
- L'Assemblée Générale initialement prévue le 13 février 2020 n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint. C'est pourquoi, aujourd'hui, la séance est ouverte, sans condition de quorum mais l'appel est tout de même fait.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 12 décembre 2019, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

## 1 - Vote des Comptes Administratifs

Le Président sort de la salle et laisse Mr MAUMUS présenter le Compte Administratif.

Le vote des comptes administratifs 2019 est effectué, après que le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré aient été présentés.

### Budget M14 :

- **Excédent global de 792 366,28 €**

Section de fonctionnement, excédent de :	649 079,86 €
Section d'investissement, excédent de :	143 286,42 €

### Budget M4 :

- **Excédent global de 84 067,69 €**

Section de Fonctionnement, excédent de :	39 495,05 €
Section d'investissement, excédent de :	44 572,64 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur, comptable de notre Syndicat.

Hors la présence du Président, après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes administratifs pour l'année 2019.

Le Président revient dans la salle : le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

## 2 - Affectation des résultats

### *a) Activité Aménagement du Touch M14*

Le Compte Administratif pour l'année 2019 fait ressortir un résultat d'exploitation 2019 de 792 366,28 €, avec un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 649 079,86 €.

Le Président rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Je vous rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour le financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Je vous propose d'affecter les 649 079,86 € du résultat d'exploitation 2019 (dégagé au 31 décembre 2019) comme suit :

- Une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 149 079,86 € sur les 649 079,86 €, est reporté à la ligne 002 du BP : « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 500 000 € est affecté en réserves, au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés », pour financer les investissements 2020.
- L'excédent d'investissement, soit 143 286,42 € est reporté à la ligne 001 du BP : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

## b) Section Vente d'Eau M 49

Le Compte Administratif pour l'année 2019 fait ressortir un résultat d'exploitation 2019 de 84 067,69 €, avec un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 39 495,05 €.

N'ayant pas de déficit d'investissement, le Président propose de reporter intégralement les soldes excédentaires respectifs à chaque section, à savoir 39 495,05 € en recettes à la section de fonctionnement à la ligne 002 du BP et 44 572,64 € en recettes de la section d'investissement au compte 001.

Adopté à l'unanimité.

### **3 - Vote du budget primitif**

La proposition du budget primitif 2020, qui est en équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement, est projetée dans la salle de réunion, via le rétroprojecteur. Ainsi, tous les membres du Syndicat en prennent connaissance en même temps.

#### **Budget M14**

Les dépenses d'investissement :	989 117 €
Les recettes d'investissement :	989 117 €
Les dépenses de fonctionnement :	702 038 €
Les recettes de fonctionnement :	702 038 €

#### **Budget M49**

Investissement dépenses :	66 572 €
Investissement recettes :	66 572 €
Fonctionnement dépenses :	109 843 €
Fonctionnement recettes :	109 843 €

Section par section, les Budgets M14 et M49 sont adoptés à l'unanimité.

### **4 – PAPI d'intention à l'échelle de Toulouse**

- Rappel de l'objet du PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) afin de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel ou encore l'activité économique. Il mobilise l'ensemble des axes de gestion et de prévention des inondations

Ce projet se déroule en deux temps :

- Le PAPI d'intention, constitué d'un programme d'études pré opérationnelles échelonnées sur 3 ans,
- Le PAPI complet conduisant aux travaux d'aménagements et d'équipements de prévention et de protection contre les inondations nécessaires à la réduction de la vulnérabilité d'un territoire.

- Le pilotage

Il est rappelé que Toulouse Métropole a été désignée *structure porteuse* du PAPI d'intention par convention en date du 30 avril 2019. Les maîtrises d'ouvrage engagées dans ce programme sont les suivantes : Toulouse Métropole, Muretain Agglo, SICOVAL, Communauté de Commune Save au Touch, Services de l'état, SMEAG, SMGALT, SIVOM SAGe, Département, Réseau 31, Communes.

- Le programme d'actions

Le programme du PAPI d'intention regroupe aujourd'hui 33 actions réparties en 7 axes d'intervention. Les « fiches actions » correspondantes décrivent le contenu et la justification de chaque action projetée, l'identité des maîtres d'ouvrage, le coût prévisionnel, le plan de financement, le calendrier de réalisation et les modalités de suivi et d'évaluation.

Le SM GALT est concerné par les actions suivantes :

- Assurer la mise en œuvre de la GEMAPI (*hors fond Barnier PAPI*)
- Sensibilisation des communes à la pose de repères de crues, recensement de l'existant et première campagne d'installation de repères
- Etude de prévention des inondations sur le BV de l'Aussonnelle
- Etude de prévention des inondations sur le BV de la Louge
- Etude de prévention des inondations sur le basBV du Touch
- Elaboration des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) sur le territoire (*hors fond Barnier PAPI*)

#### **Etude de prévention des inondation et des conséquences sur le territoire de la SLGRI**

BV de l'Aussonnelle	BV de la Louge	BV du Touch
228 000 € FPRNM* : 50 % Région : 20 % MO : 30 %	144 000 € FPRNM* : 50 % Région : 20 % MO : 30 %	240 000 € FPRNM* : 50 % Région : 20 % MO : 30 %
SM GALT/ TM/ Muretain Agglo/	SM GALT/ Muretain Agglo	SM GALT/ TM/ Muretain Agglo/ CC Save au Touch
2021	2022	2021

\* FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit «Fonds Barnier»

Le Président propose de valider le dossier de candidature du PAPI d'intention et le plan de financement prévisionnel des actions engageant le SM GALT.

Pour ce faire, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le SM GALT à effectuer une co-maîtrise d'ouvrage sur :

- l'action N°6.1 : « Etude de prévention des inondations sur l'Aussonnelle et des conséquences sur le territoire de la SLGRI »
- l'action N°6.2 : « Etude de prévention des inondations sur le bassin versant de la Louge et des conséquences sur le territoire de la SLGRI »
- et l'action N°6.3 : « Etude de prévention des inondations sur le bassin versant du Touch et des conséquences sur le territoire de la SLGRI »

Adopté à l'unanimité.

## 5 – Travaux et acquisitions foncières sur cours d'eau

- Travaux sur cours d'eau

Divers travaux ont été réalisés depuis la dernière Assemblée Générale, soit le 12 décembre 2019 :

- ✓ Sur le ruisseau de la Bure à Poucharramet (1200 € HT)
- ✓ Sur la rivière de l'Aussonnelle et le ruisseau de Lasrabères à Fontenilles (16 580 € HT)
- ✓ Sur la rivière de la Louge à Longages (1600 € HT)
- ✓ Sur la rivière de la Louge à Terrebasse (2400 € HT) (*effectué en partie*)

D'autres travaux sont en cours :

- ✓ Sur la rivière de l'Aussonnelle à Léguevin (24 936 € HT)

Et enfin, divers Travaux sont à faire :

- ✓ Sur la rivière de la Louge à Peyssies (1500 € HT)
- ✓ Sur le fleuve Garonne – Réhabilitation de la roselière- Cazère
- Acquisitions foncières sur cours d'eau

Une promesse unilatérale d'achat de terre est en cours d'élaboration avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), dont voici les caractéristiques ci-dessous :

✓ **Surfaces :**

- 10 ha 46 a 86 ca sur la commune de Labastide-Paumès
- 26 a 80 ca sur la commune de Polastron

✓ **Prix :** 80 524,50 € TTC

+ Prestation de service SAFER : 9662,94€ TTC

+ Honoraires du notaire : environ 5000€

+ Frais d'indemnisation pour drainage de parcelles (500€/ha)

+ Frais de document d'arpentage

- ✓ **Subventions :** Jusqu'à 80 % d'aides par l'Agence de l'eau Adour Garonne

## 6 – Subvention Adour Garonne pour les techniciens

L'année 2020 sera consacrée :

- à la poursuite de l'harmonisation des Programmes Pluriannuels de gestion (PPG) sur la Louge, l'Aussonnelle et la Garonne;
- à la poursuite de l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement ;
- à l'élaboration des dossier des Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalables aux travaux; autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial pour la Garonne ;
- à la conduite des travaux rivières (Aussonnelle et ruisseau de Lasrabères, Louge, ruisseau de Bure, Garonne, Touch) ;
- à l'acquisition de terrains pour une gestion cohérente de l'espace rivière ;
- et à des actions de sensibilisation aux problématiques liées aux bassins versants (champs d'expansion des crues et espaces de mobilité, hydromorphologie, érosion des sols, zones humides) et réalisation de chantiers pilotes.

C'est pourquoi le Président souhaite demander une aide à l'Agence de l'Eau – Adour Garonne pour les missions réalisées par les techniciens de rivières du SLAH du Touch.

Adopté à l'unanimité.

## 7 - Adhésion libre au Centre de Gestion 31

L'affiliation au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), qui avait un caractère obligatoire lorsque le syndicat était constitué sous la forme d'un syndicat de communes, a perdu cette nature dès lors que le syndicat est aujourd'hui un syndicat mixte.

De ce fait, l'affiliation est désormais volontaire et nécessite le vote d'une délibération en ce sens du Comité syndical.

Il s'agit donc d'approuver cette demande d'affiliation au Centre de Gestion et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.

Adopté à l'unanimité des présents.

## 8 - Questions diverses

### ⇒ Travaux sur les retenues

Plusieurs travaux ont été réalisés :

- Réhabilitation du chemin de lac de Fabas/Saint-André (21 234,50 € HT)
- Curage des fossés en bas des 3 retenues (6484 € HT)

Certains seront prochainement réalisés (rapports et demande de devis en cours) :

- Changement de la vanne de restitution défectueuse (66 980 € HT)
- Reprise de l'évacuation d'un drain de fossé à la retenue de Savères
- Reprise du mur bajoyer sur la retenue de Fabas/Saint André
- Hydrocurages des drains sur les 3 retenues
- Etude de stabilité du barrage et pose de piezomètres en pied

Et d'autres sont à prévoir :

- Inspection vidéo des conduites sur des retenues de Fabas et Savères
- Changement de la vanne de restitution-vidange pour une vanne de régulation à effacement total sur la retenue de la Bure...

### ⇒ Dossiers « Etudes »

- ✓ Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) – BV Touch :

Suite au dépôt du dossier en décembre 2011, la DDT31 a envoyé une demande de compléments en date du 20 février 2020

- ✓ Programme Pluriannuel de Gestion et réalisation de la DIG – BV de la Louge

L'étude est en cours d'élaboration par HYDRETTUDES – actuellement, ils sont en phase de terrain et d'état des lieux (Retard dans le planning prévisionnel dû aux intempéries)

- ✓ Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement – BV de l'Aussonnelle, Garonne moyenne, Louge et

L'étude est suivie par l'entreprise SCE - Fin février/début mars : réalisation de 4 ateliers participatifs avec Communes et Communautés de Communes

- ✓ Etude du bassin versant de la Magdelaine - Commune de Labastide Paumès (BV Touch)

Etude en cours par HYDRETTUDES : PHASE 3 « Avant-projet »

- ✓ Etude hydro-géomorphologique - Falaises de la Garonne - Commune de Palaminy

◆ ◆ ◆

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19 heures 15.

Le Président,  
Pierre-Alain DINTILHAC